



Bureau du Cnis du 18 mars - Synthèse

Le bureau du Cnis s'est réuni en Webconférence le 18 mars dernier, sous la présidence de Patrice Duran, en quatre temps.

Dans une première partie, Fabienne Rosenwald, Directrice de la DEPP, le service statistique ministériel (SSM) du Ministère de l'Éducation nationale, accompagnée de Thierry Rocher, a présenté les travaux de sa direction, et en particulier les actions relatives à la crise sanitaire, pour faire suite à une demande exprimée par plusieurs membres du bureau au cours de l'année 2020. Après avoir rappelé que la DEPP a des compétences reconnues en matière d'évaluation, Fabienne Rosenwald en a présenté les différentes missions, notamment la contribution au débat public avec des statistiques diffusées et documentées; l'aide au pilotage ministériel (statistiques sur les élèves pour aider à gérer les moyens, indicateurs de performance, aide aux politiques pédagogiques, ...); la contribution à l'évaluation dans toutes les dimensions. Cette dernière mission a été illustrée par la présentation des sept enquêtes spécifiques menées en 2020 pour mesurer les inégalités et évaluer les impacts de la crise sanitaire, ainsi que celle des résultats récents des évaluations nationales exhaustives des élèves, qui ont permis d'appréhender les conséquences du confinement en termes d'apprentissage ou de maîtrises des savoirs en CP, CE1 et 6°. L'animation de la recherche dans le domaine de l'éducation et la prise en compte des dimensions locale et internationale dans l'ensemble des missions ont été précisées. Enfin, avant de lister les principales publications, les quatre grandes catégories pour lesquelles la DEPP produit des statistiques ont été rappelées : les élèves, les personnels, les établissements et les territoires.

Les membres du bureau ont été nombreux à remercier la DEPP pour cette présentation, qui fait ressortir la richesse des travaux du SSM et son utilité. En complément, au cours des échanges, la DEPP a pu préciser que la comparabilité internationale des nouvelles données liées à la crise sanitaire était en cours d'étude ou encore que le recensement des sources existantes sur le site internet de la DEPP allait s'améliorer. En réponse à une question sur les risques liés au poids croissant des sources administratives (par exemple le programme Inser jeunes), Fabienne Rosenwald a rappelé que celles-ci ne faisaient pas perdre d'informations autrefois issues d'enquêtes mais surtout amélioraient fortement la précision des données, désormais à l'établissement. Elle a également précisé que la DEPP n'a pas bénéficié de moyens supplémentaires pour mener les enquêtes innovantes pendant la crise, mais seulement d'une forte motivation de tous pour réussir ces projets uniques. Au-delà de la DEPP, plusieurs membres du bureau se sont interrogés sur la manière dont le Ministère prenait en compte les résultats des statistiques et des évaluations dans ses politiques, notamment ceux portant sur le niveau de compétences des élèves, qui est en baisse de longue date. La DEPP a répondu que le Ministère était extrêmement mobilisé en réaction à ces résultats et que le nouveau Conseil de l'évaluation de l'école allait aider à porter ces messages.

Le deuxième point de l'ordre du jour était consacré à une information sur le déroulement de la prochaine revue par les pairs qui concerne l'Insee et les 10 services statistiques ministériels (SSM) produisant des statistiques européennes, et à laquelle le président et certains membres du Cnis seront invités à participer à la mi-2021. Dominique Bonnans, cheffe de l'unité qualité, a présenté le cadre de référence (le code de bonnes pratiques de la statistique européenne), puis le processus d'examen de la situation française et enfin les sujets sur lesquels l'Insee souhaite plus particulièrement mettre l'accent, dans une démarche d'amélioration en continu de la qualité. Le Cnis est particulièrement concerné par le principe de pertinence sur lequel l'Insee souhaite porter à l'attention des pairs certaines pistes d'amélioration pour la prise en compte des besoins des utilisateurs.

En réponse à une question d'un membre du bureau, constatant que les pratiques des SSM restent hétérogènes dans certains domaines, comme le fait de mettre à disposition des chercheurs des micro-données anonymisées auprès du Centre Quetelet, Dominique Bonnans a confirmé que le périmètre serait effectivement l'ensemble de la statistique publique, bien que seulement trois SSM seulement soient audités. S'agissant de la prise en compte par la revue de la place croissante des données administratives dans les statistiques, Dominique Bonnans a précisé que le Code de bonnes pratiques avait évolué sur ce point, mais qu'il reste un point de vigilance de toutes les revues.

Jean-Luc Tavernier a exposé, dans un troisième temps, les principales actualités de la statistique publique sur les derniers mois, selon quatre axes :

- un focus sur des publications conjoncturelles directement liées à la crise sanitaire et les aménagements de collecte des enquêtes du fait des risques sanitaires ;
- quelques autres nouveautés et projets du SSP ;
- les évolutions du cadre institutionnel, européen et français, concernant la statistique publique ;
- une sélection de publications de ces derniers mois.

Un membre du Cnis a fait remarquer que les évolutions présentées faisaient référence aux nouveaux projets, sur lesquels le Cnis est en général sollicité, mais ne citaient pas les enquêtes ou publications existantes qui sont supprimées, citant notamment la diffusion de l'ouvrage l'Économie française, dont les dossiers seront désormais publiés dans la collection Insee Analyses et les fiches mises à jour directement sur insee.fr.

La dernière partie a été consacrée aux sujets d'actualités du Cnis, tout d'abord au renouvellement de la présidence de deux commissions du Cnis. Le Bureau a approuvé la nomination de Gianluca Orefice, chercheur au CE-PII, comme président de la Commission « entreprises et stratégies de marché », en remplacement de Lionel Fontagné. Sur proposition de Patrice Duran, le sénateur Eric Kerrouche, par ailleurs directeur de recherches au CNRS, a quant à lui été désigné comme le nouveau président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (CNERP), en remplacement de Claude Raynal.

Enfin, pour faire suite au dossier présenté au bureau de décembre 2020, Françoise Maurel a présenté un point d'avancement de la manière dont l'usage du Code statistique non signifiant (CSNS) par le SSP serait porté à connaissance du Cnis. Conformément à la « charte d'usage du CSNS » en vigueur au sein du SSP à compter du 1^{er} janvier 2021, le recours au CSNS sera systématiquement documenté dans les programmes de travail transmis au Cnis par les producteurs, ainsi que dans les demandes d'avis en opportunité d'enquête ou d'accès aux données administratives (« avis7 bis ») portés par le SSP, lorsque les dispositifs impliquent un usage du CSNS. Certains usages du CSNS pourront par ailleurs faire l'objet d'un débat en commission au cas par cas, notamment pour les plus sensibles. En outre, le Cnis mettra en place sur son site une rubrique transverse recensant les différents recours au CSNS dont il aura été informé, afin d'augmenter la transparence sur cet outil.

Le bureau a demandé à être informé régulièrement et de manière transversale des usages du CSNS.